

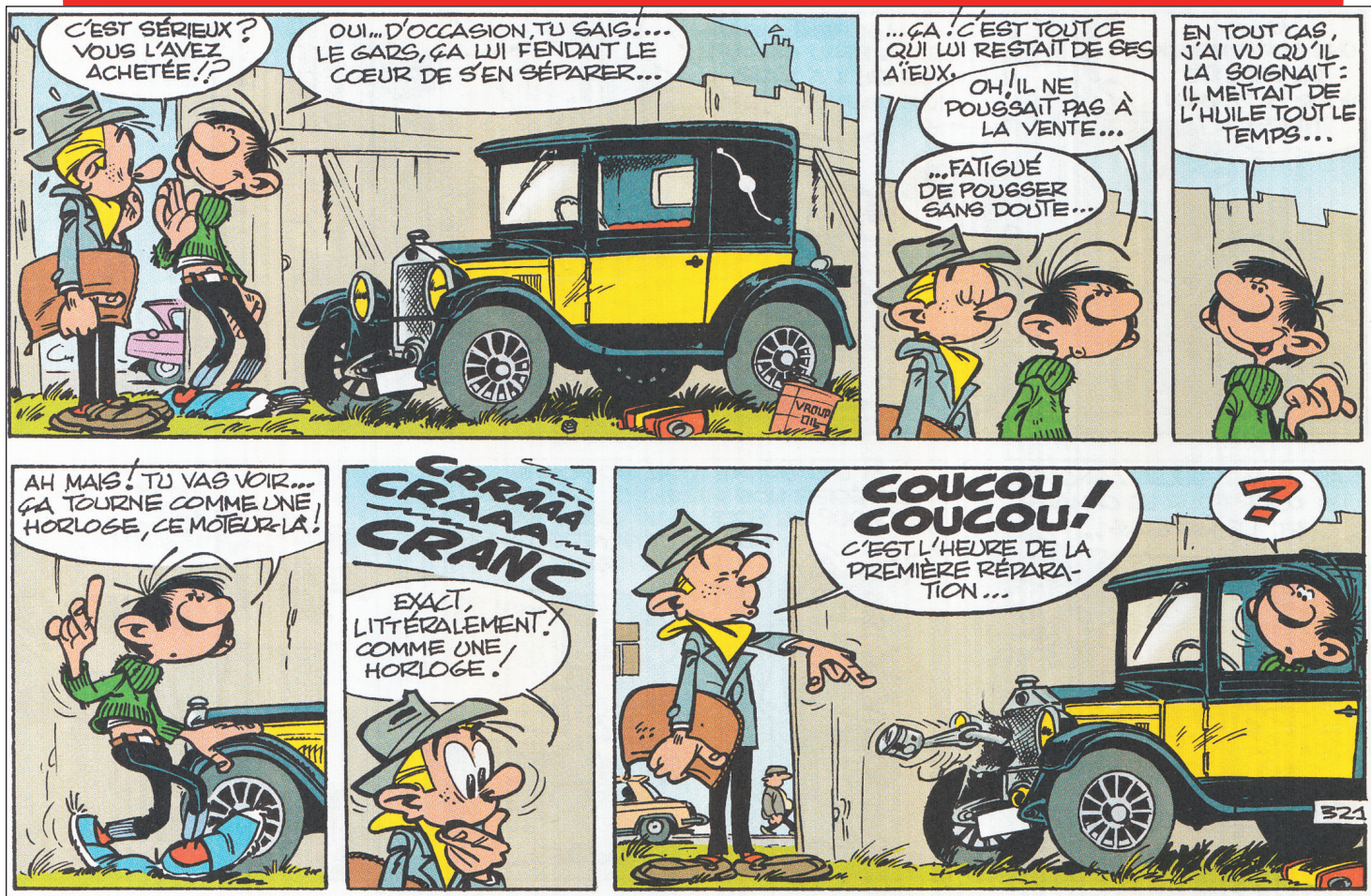


Par Maître Ingrid Briollet  
www.briollet-avocats.com

## QUESTION PRATIQUE

# A RETENIR AVANT D'ACHETER LES PIÈGES DU CRÉDIT

Avant de craquer pour une voiture neuve ou d'occasion, voici un petit aide-mémoire qui vous aidera à éviter les pièges du crédit. Surtout, gardez à l'esprit que les conditions indiquées en petits caractères en bas de contrat n'engagent et ne piègent que ceux qui ne les ont pas lues...



La rentrée est là... Les soupirs du farniente cèdent leur place à ceux de la budgétisation des mois à venir... Quid du crédit auto pour l'achat de votre prochaine voiture ? Souscrit auprès d'une banque ou d'un organisme financier proposé par le concessionnaire, le coût du crédit auto dépend du montant de la voiture achetée (neuve ou d'occasion), de la durée

d'engagement et de vos capacités de remboursement : plus la durée sera courte, plus le taux d'intérêt sera bas. Mais l'achat à crédit par un particulier reste soumis au droit de la consommation. Cela implique que le taux d'endettement (rapport entre votre revenu et les charges financières liées à l'ensemble de vos emprunts) ne doit pas dépasser 33% de vos revenus mensuels (Art. L.313-3

Code de la consommation). Une fois votre dossier accepté, sachez que vous disposez d'un délai de 7 jours francs pour vous rétracter (Art. L.311-13 Code de la consommation). Si le délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable à minuit (la date d'envoi fait foi). Il suffit de retourner à l'organisme bancaire le bordereau détachable prévu

au contrat de prêt ou d'envoyer une lettre recommandée avec avis de réception. Attention au prêt affecté avec livraison immédiate, le délai de rétractation est ramené à trois jours ! En complément, des assurances optionnelles peuvent vous être proposées : en cas de dommage, apportant une aide à l'emprunt afin de racheter un véhicule d'une valeur équivalente ; en cas de chôma-

ge, maladie, invalidité, décès... où, l'organisme de crédit prend en charge le remboursement des mensualités, évitant une spirale de défaillance financière. Si le crédit auto et les garanties facultatives peuvent constituer une manne budgétaire, restez vigilants aux frais annexes et spécifiquement à ceux de dossier...